

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 25 MAI 2020

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1.	Edith Lemieux	<p>Question pour M Glorieux sur le futur maire suppléant</p> <p>Quand nommera-t-on le ou la futur maire suppléant et est-ce que la nomination du prochain maire suppléant se fera comme d'habitude à tour de rôle et selon la tradition ?...Je l'espère pour tous les conseillers puissent profiter de cette expérience et représenter les citoyens de tous les districts .</p> <p>RÉPONSE : Vous aurez réponse au point 7.1 de la séance.</p>	

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 25 MAI 2020

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1.	Pierre Sénécal	<p>Bonjour,</p> <p>Lors de la dernière séance du conseil municipal de Saint-Lambert, un avis de motion a été déposé en vue de l'adoption d'un règlement municipal sur le « blasphème », règlement municipal qui sera vraisemblablement adopté ce mois-ci. Je vous invite à prendre connaissance de l'hyperlien ci-dessous en provenance de l'Assemblée nationale du Québec sur l'implantation d'une politique de « Tolérance zéro à tout comportement inapproprié ». La notion de « blasphème » semble se limiter à des injures ou des remarques blessantes et semble passer sous silence les comportements inappropriés alors je vous pose la question suivante : Allez-vous tenir compte de la politique qui est en implantation à l'Assemblée nationale du Québec pour adopter un règlement municipal similaire lors de la prochaine séance du conseil municipal?</p> <p>RÉPONSE :</p> <p>En mars 2020, un avis de motion a été donné visant à modifier le règlement concernant les nuisances. C'est dans la foulée de contrôler les rassemblements dans les places publiques et parcs et à la demande du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) que nous voulions procéder à la modification. Les amendes étaient aussi revues pour se conformer aux directives gouvernementales. Malheureusement, certains élus ont bloqué sur le mot « blasphème ». En fait, nous voulions calquer notre règlement sur celui de Longueuil, permettant ainsi une application uniforme sur le territoire de l'agglomération.</p> <p>Pour répondre plus spécifiquement à la question, la notion de comportement inapproprié sera aussi enchâssée dans la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le projet de loi est déposé, mais n'est pas encore en vigueur.</p>	Mairie Conseil

<http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/communiqués/CommuniquePresse-5833.html>

Ma deuxième question porte sur l'impact financier de la pandémie sur la santé financière de la Ville de Saint-Lambert, vous trouverez dans l'hyperlien ci-dessous un article du quotidien La Tribune de Sherbrooke indiquant que les pertes peuvent se chiffrer en milliards de dollars pour les municipalités.

QUESTION : Vers quelle date le conseil municipal présentera l'impact sur les finances de la Ville de Saint-Lambert pour le premier trimestre se terminant le 31 mars 2020?

RÉPONSE :

L'administration travaille le dossier de frais avec le comité des Finances. Le risque le plus grand pour la ville réside dans l'augmentation possible de la quote-part de l'agglomération. Tout cela est relié au transport collectif.

<https://www.lavoixdelest.ca/actualites/covid-19/impact-de-la-covid-19-sur-les-municipalites-un-poids-financier-dont-on-ignore-lampleur-218f095df1440728291e103f6ec45f3a>

Ma troisième et dernière question porte sur votre communiqué de presse sur l'engagement de la Ville de Saint-Lambert au niveau de l'environnement dont l'hyperlien est disponible ci-dessous :

<https://www.saint-lambert.ca/fr/medias/la-ville-de-saint-lambert-plus-engagee-que-jamais-envers-lenvironnement>

QUESTION : Considérant le fait que le conseil municipal a jusqu'au 30 juin 2020 pour adopter son Plan révisé d'urbanisme qui doit prendre en considération la préservation des espaces verts alors que seulement 2% du territoire est zoné « Aire de conservation » alors que l'orientation du gouvernement du Québec demande un taux de 20%. Quand comptez-vous déposer le Plan révisé d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert et comment allez-vous procéder pour la consultation publique compte tenu du confinement en raison de la pandémie du COVID-19?

RÉPONSE :

L'administration étudie présentement, en lien avec les arrêtés ministériels, les moyens de tenir des consultations publiques. En juin, le conseil municipal sera en mesure, je l'espère, de statuer sur la question.

		<p>J'attirerai respectueusement votre attention que de nombreux arbres ont été coupé le long de la Coulée verte et on ne voit aucun signe de plantation de nouveaux arbres dans ce secteur. De plus, les parcs municipaux souffrent d'un manque d'entretien car on constate la présence de débris à plusieurs endroits au point que le simple citoyen s'improvise « bénévole » pour ramasser les déchets afin de les mettre dans les poubelles. Est-ce normal?</p> <p>Merci de votre attention et bonne continuation dans votre travail,</p> <p>Pierre Sénécal 20 Argyle, Saint-Lambert</p>	
2.	Serge Gracovetsky	<p><u>Serge Gracovetsky - Question à poser au conseil de ville du 25 mai 2020</u></p> <p><u>Sujet # 1 – Direction de la culture et des loisirs.</u></p> <p>Pour donner suite au renvoi arbitraire et coûteux de M. Barbier, ancien directeur du Centre des loisirs, la direction de la ville a engagé deux directeurs intérimaires soient (M. Desnoyers) qui a quitté son poste après deux mois, et (M. Remy), qui a été remercié en novembre 2019. Le nouveau et troisième directeur (M. Latulippe) est en place depuis février 2020 et se trouve présentement en télétravail durant sa période de probation de six mois.</p> <p>Puisque durant la pandémie il n'est pas possible d'évaluer ses capacités à fournir une tâche utile aux citoyens, il se pourrait que la ville se retrouve coincée avec une personne qui ne conviendrait pas à l'emploi, tout comme ses deux prédécesseurs.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Est-ce-que ce télétravail lui permet de démontrer ses compétences pour cet emploi ? 2. A-t-il rencontré son équipe au complet et individuellement ? <p>RÉPONSE :</p> <p>Martin Latulippe est pleinement fonctionnel et a rencontré les membres de son équipe. La période de probation est régie par la loi sur les cités et villes et il s'agit d'une durée de 6 mois.</p>	Mairie Conseil

Pour préparer la réouverture des écoles élémentaires, les divers directeurs ont consulté les parents afin de définir les besoins des enfants pour s'assurer que les écoles fournissent le service auquel la population s'attend. Il semble que rien de pareil ne se soit produit pour les camps de jour. La Direction de la culture et des loisirs a été surprise par la demande car les places disponibles ont été remplies en 8 minutes. Ceci démontre une carence sérieuse dans la gestion de ce programme par M. Latulippe.

3. Puisque toutes les activités culturelles sont annulées pour le moment, comment évaluer la compétence de M. Latulippe dans ce nouveau volet du Centre ? Sur quels critères le directeur général pourra-t-il évaluer le travail de M. Latulippe ?
4. Pour protéger les intérêts de la ville et de la Direction de la culture et des loisirs, ne devrait-on pas étendre la période de probation de M. Latulippe d'une année afin de s'assurer que la bonne personne soit en place afin d'éviter que la ville ne recommence à chercher une quatrième personne, étant donné que la direction générale a déjà failli à sa tâche deux fois consécutives dans sa recherche pour combler ce poste ?

RÉPONSE :

La chef de division à l'aquatique et jeunesse, en collaboration avec la direction Culture et Loisirs, a travaillé le dossier conformément aux directives gouvernementales.

L'enjeu des camps de jour n'est pas en termes d'animation ou d'encadrement, mais en termes de locaux pour assurer les mesures de distanciation sociale. Selon les ratios exigés, un peu plus de 50% d'enfants par rapport à l'année précédente.

Sujet # 2 – Les dépenses du maire

La loi oblige le maire à fournir le détail de ses dépenses faites au nom de la municipalité avant d'être remboursé. Or depuis son élection à ce poste, le maire n'a jamais rendu de comptes au conseil de ville.

1. Pourquoi le maire refuse-t-il de se plier aux lois de l'assemblée nationale ?
2. Quand aura-t-il l'intention de déposer les justifications pour le remboursement de ses dépenses ? Et surtout de fournir un rapport résumant les résultats de ses activités, afin de montrer en quoi de telles activités bénéficient la ville ?
3. Pourquoi le trésorier a-t-il autorisé un remboursement de dépenses qui ne respectent pas le cadre de nos lois ?

RÉPONSE :

Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil. (art 25 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux)

Toutefois, le maire n'est pas tenu d'obtenir cette autorisation préalable lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le membre du conseil que le maire ou le préfet désigne pour le remplacer lorsqu'il lui est impossible de représenter la municipalité.

Le membre du conseil qui, dans l'exercice de ses fonctions, a effectué une dépense pour le compte de la municipalité peut, sur présentation d'un état appuyé de toute pièce justificative, être remboursé par la municipalité du montant réel de la dépense.

Des règlements peuvent être adoptés par le conseil pour avancer des sommes, fixer des maximums de remboursement, voir même pour dispenser de l'obligation d'obtenir autorisation préalable. Si vous souhaitez que je vérifie la réglementation de la ville, cela pourra me prendre un certain délai.

Il ne faut surtout pas confondre ce mécanisme de remboursement à celui prévu dans le chapitre IV.1 « REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS », puisque les dispositions dudit chapitre s'appliquent comme le titre l'indique, aux dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

En effet en vertu de l'article 31.5.5 « au plus tard le 31 mars de chaque année, une liste des remboursements autorisés par la municipalité pendant l'exercice financier précédent doit être déposée devant le conseil ou, selon le cas, devant le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Pour chaque remboursement, cette liste indique les renseignements exigés par le règlement visé au deuxième alinéa et ceux fournis au soutien de la demande ». Cet article s'applique donc au remboursement concernant ce type de dépenses.

Il n'y a donc pas une obligation de déposer le rapport des remboursements des dépenses du maire. Ceci étant dit, les règles comptables applicables aux municipalités font en sorte que ces dépenses sont quand même publiques et d'ailleurs on peut les trouver dans le dépôt de la liste de dépenses que la Ville fait mensuellement.


Sujet # 3 – Le règlement des nuisances

		<ol style="list-style-type: none"> 1. Je note que le règlement sur les nuisances a été enlevé de l'ordre du jour. Mais l'avis de motion voté le 20 avril 2020 reste toujours dans les registres de la ville. 2. Est-ce que cela signifie que le règlement peut être reproposé à n'importe quel moment dans le futur ou y a-t-il une date de péremption après laquelle un nouvel avis de motion doit être approuvé par le conseil avant de resoumettre le règlement des nuisances au vote du conseil ? 3. S'il y a une date après laquelle l'avis de motion devient automatiquement caduc, quelle est cette date ? 4. Pour éviter tout malentendu, pourquoi ne pas annuler l'avis de motion voté le 20 avril 2020 ? <p>RÉPONSE : Le conseil municipal a voté un avis de motion. Ce sera une décision du conseil qui prendra la décision la plus éclairée qui s'impose.</p> <p>Je vous remercie de votre attention</p> <p>Serge Gracovetsky 209 du Dauphiné Saint-Lambert courriel : gracovetsky@videotron.ca (514) 944 6274</p>	
3.	Dena Davida	<p>Question:</p> <p>Why does the green waste pick-up begin one month after we actually need this service because we have begun cleaning out our gardens to prepare for spring?</p> <p>The problem is exacerbated, of course, with the obligation to use only paper bags. They are fragile and fall apart in time with rainfall if we don't have a covered space to store them (which is our case).</p> <p>Thank you for your consideration and response.</p> <p>RÉPONSE :</p> <p>La première collecte des résidus végétaux s'est tenue le 7 mai, et les citoyens ont été nombreux à y participer. Une deuxième collecte s'est tenue le 21 mai. La prochaine aura lieu le 11 juin.</p>	Greffe

		<p>L'utilisation des sacs de papier est une mesure environnementale et nous remercions les citoyens qui s'engagent dans la protection de l'environnement.</p> <p>Dena Davida 195 Rue Osborne, Saint-Lambert, QC J4R 1B3 515-688-2098</p>	
4.	Olga Llewellyn	<p>Good afternoon,</p> <p>Saint Lambert used to have a clear bylaw regarding the playing of electronic (radio, etc., and/or acoustic music (guitar, piano, etc.). This no longer seems to be the case--it seems to have been replaced by this: <i>At all times and in all circumstances, whether indoors or outdoors, in private or in public, any noise that exceeds 50 decibels from any source (sound system, television, fan, air conditioner, heat pump, power tool, hand tool, etc.) will not be tolerated, unless otherwise allowed for in the by-law.</i></p> <p>Does this mean you can play your radio outside, but not use a chain saw or leaf blower? What about a lawn mower? How is this enforced? When and why was this changed? Using the everyday tools we need to keep our property clean and safe is usually for a few minutes at a time. Radios or other music can be on for hours. Something should be done about this. No one should be forced to listen to some one else's music all day while trying to enjoy the outdoors.</p> <p>RÉPONSE :</p> <p>Le conseil municipal a demandé à la division de l'environnement de travailler sur un règlement régissant les souffleurs à feuilles et ce que nous cherchons à éliminer, ce sont les souffleurs à feuilles à moteur à 2 temps.</p> <p>Nous demandons au service d'urbanisme de renforcer l'application du règlement concernant les nuisances.</p> <p>Olga Llewellyn 269 Edison Avenue</p>	Greffe
5.	Marc Edwards	<p>Bonjour,</p> <p>J'apprécierais que mes questions soient lues textuellement:</p>	Mairie Greffe

		<p>1. Êtes vous d accord que le déséquilibre fiscal avec l'agglomération de Longueuil devrait être l'enjeu numéro un pour Saint-Lambert?</p> <p>2. Pourquoi avez vous eu ZERO rencontre avec les membres de votre conseil dédiée à développer une stratégie adressant spécifiquement cet enjeu?</p> <p>RÉPONSE :</p> <p>Oui le déséquilibre est la priorité no 1 et dès le premier jour comme maire je me suis entendu avec le directeur général sur le fait que cet enjeu est important et nous y travaillons à la table des maires.</p> <p>Faux, il y a eu des rencontres, les membres du conseil ont été mis au courant du dossier. Chaque début d'année les membres du conseil sont invités à rencontrer le maire pour s'entretenir des sujets qui leur tiennent à cœur. Je ne peux forcer personne à venir me voir, mais ma porte est toujours ouverte. Nous travaillons avec les 4 autres villes pour trouver un terrain d'entente sur la fiscalité. Nous travaillons fort à cet effet.</p> <p>Marc Edwards 514-910-6991</p>	
6.	<p>Matthieu St-Germain</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous avons un enfant de 6 ans que nous avons tenté d'inscrire au camp de jour. Après 8 minutes les inscriptions étaient déjà complètes et nous n'avons pas été en mesure d'inscrire notre enfant.</p> <p>Compte tenu que la majorité des camps de jours à St-Lambert ont fermé leurs portes, serait-ce possible d'être en mesure d'accepter l'ensemble des enfants qui ont mis leurs enfants sur la liste d'attente.</p> <p>Déjà répondu. Et nous devons respecter les directives gouvernementales pour assurer les mesures de distanciation sociale. Nous ne pouvons pas accueillir tout le monde. Nous faisons le maximum pour satisfaire les gens.</p>	Greffe

		<p>Merci, Matthieu St-Germain</p> <p>Envoyé d'Outlook Mobile</p>	
7.	Serge Lalonde	<p>Bonjour,</p> <p>Étant donné que l'on a réouvert les terrains de tennis et de golf et que la ville de Brossard a réouvert son parc à chiens, moi, en tant que propriétaire d'un chien et résident de saint-Lambert, demande quand je pourrai aller profiter moi aussi de mon activité physique favorite et faire courrir mon chien qui a besoin d'exercice autant sinon plus que les humains et de socialisation. Il y a beaucoup plus de risques de contact dans un « foursome » de golf que chez les promeneurs de chiens au parc puisque celui-ci est grand et que les propriétaires de chiens sont assez responsables pour comprendre qu'ils ne doivent pas s'attouper même si leurs compagnons à quatre pattes le font. Il y aurait nettement plus de distanciation sociale dans le grand parc à chiens de Riverside que sur la coulée verte.</p> <p>Merci de votre réponse.</p> <p>RÉPONSE :</p> <p>Concernant les parcs à chiens, nous sommes en attente d'une recommandation de la santé publique.</p> <p>Si cette semaine nous ne recevons pas de directives, nous travaillerons à la réouverture des parcs à chiens pour ce vendredi.</p> <p>-----</p> <p><i>"Once you eliminate the impossible, whatever remains, no matter how improbable, must be the truth"</i></p> <p>Serge Lalonde, Ing., M.Sc.A., Fellow / Failure analysis Analyst - Expert - Materials Materials Investigation and Tests</p>	Greffe

		 <p>Pratt and Whitney Canada Corp 1000 Marie-Victorin Longueuil, Québec, Canada Mail Stop 01A13</p> <p>Tel: 450-647-2292 Cell: 514-294-6450 Email: Serge.Lalonde@pwc.ca</p>	
8.	Pierre Hogue	<p>Trois questions pour la séance du Conseil de Ville de ce soir.</p> <p>- À COMBIEN ÉVALUE-T-ON L'IMPACT FINANCIER DE LA PANDÉMIE SUR LES FINANCES DE LA VILLE? (ordre de grandeur)</p> <p>RÉPONSE :</p> <p>De pair avec le comité des finances, nous travaillerons à réviser le budget annuel, et nous envisageons même des coupures de quelques services, cours, piscines publiques, horticulture etc.</p> <p>Les économies sont de l'ordre de 1.2 M\$. Mais le plus gros défi réside dans l'augmentation de la quote-part dû au transport en commun. Toutefois, l'impact pourrait se faire sentir en 2021.</p> <p>- OÙ EN EST CETTE IDÉE DE LA VILLE D'ACHETER UN TERRAIN SUR LA RUE SI-LAURENT POUR L'OFFRIR ENSUITE À UN PROMOTEUR?</p> <p>RÉPONSE :</p> <p>Le dossier 240, St-Laurent est toujours à l'étude. Ce dossier est en lien avec le projet de Ma Deuxième Maison à moi, pour les besoins des familles vivant avec un enfant handicapé. La façon dont votre question est formulée n'est pas l'essence de ce dossier.</p>	Greffe

		<p>- À QUAND LE MARQUAGE DES INTERSECTIONS DE RUES QUI EST DANS UN ÉTAT LAMENTABLE?</p> <p>Pierre Hogue 181 de l'Union</p>	
9.	Denis Lecompte	<p>Bonjour à vous tous.</p> <p>Nos questions s'adressent au CCU.</p> <p>Le CCU n'a pas encore accepté les plans du promoteur du projet au 263 Elm. Plusieurs dérogations demandés par celui-ci ralentisse le processus de début des travaux.</p> <p><u>Question</u> Dites-nous quels sont les dérogations demandées, il y en a plusieurs d'après nos discussions avec un des conseillers municipal. <u>Merci de nous donner les détails de ces dérogations pour la section temple ainsi que celles de l'annexe.</u></p> <p>RÉPONSE :</p> <p>Les derniers plans ont été déposés il y a moins de 2 semaines et seront soumis au comité consultatif d'urbanisme. Il s'agit de la 9^e version des plans initialement reçus en novembre 2019.</p> <p>Des dérogations mineures ont été déposées en 2016 et servent au projet actuel de M. Boivin.</p> <p>Nous comprenons votre impatience dans ce dossier. Nous avons demandé à M. Boivin de sécuriser le bâtiment. Il est avisé, nous espérons que le projet verra le jour prochainement.</p> <p>Denis Lecompte 267 Elm</p>	

<p>10.</p>	<p>Edith Lemieux Moranville</p>	<p>Questions à lire</p> <p>Bonsoir, SVP, est-ce que la Greffière pourrait lire nos questions au complet par respect des citoyens qui se sont donnés la peine de les rédiger. Merci.</p> <p>Les questions de 1 à 6 s'adressent à M Georges Pichet sur le manque d'entretien de la ville.</p> <p>Pourquoi, <u>si le personnel est payé</u> même durant la pandémie ne voit-on que très rarement les cols bleus au travail?</p> <p>Pourtant, ils y a tellement de choses à surveiller</p> <p>1-Effacer les graffitis sur le viaduc sous la 132 près Riverside et Notre-Dame comme on le faisait auparavant. Arroser tous les jeunes arbres qui seront plantés et ceux déjà plantésrue Victoria, boul. Désaulniers et ailleurs .</p> <p>2-Plusieurs nouveaux arbres sont à remplacer à cause du manque d'entretiensQuel gaspillage ! On pourrait en planter plus au lieu de les remplacer faute d'arrosage. Pourquoi ne pas mettre en façade des maisons le permis d'abattage d'arbres et le pourquoi aussi pour ceux qui ne sont pas des Frênes...</p> <p>3-Peindre les nombreux et énormes dos d'âne en jaune, c'est une simple question de sécurité !!!!</p> <p>4-Quand allez-vous faire réparer et remplir les énormes trous dans le pavé sous les viaducs ? Encore de la négligence dans l'entretien de la ville</p> <p>6- L'arrosage des rues devrait se faire plus souvent pour réduire la poussière provenant de la 132, du boul.Taschereau, et des multiples déplacements de camions pour les rénovations de maisons etc etc et surtout durant cette période de sécheresse. En circulant un peu partout dans la ville, on se demande s'il y a quelqu'un qui surveille ce qui ne va pas dans les différents quartiers.</p> <p>RÉPONSE :</p>	
------------	--	--	--

Nous faisons de notre mieux. Nous avons 22 500 citoyens à St-Lambert et nous tentons de satisfaire la majorité des citoyens et citoyennes. Malheureusement nous ne pouvons satisfaire tout le monde mais nous faisons de notre mieux pour être fiers de St-Lambert. La pandémie amène des contraintes dans nos effectifs. Nous devons respecter les règles de la santé publique.

Rues : balais mécaniques – toutes les rues ont été nettoyées deux (2) fois/chaque. Cette semaine, on recommence la 3e passe pour le ramassage des samares.

Trottoirs : tracteurs avec jet d'eau – tous les trottoirs ont été nettoyés de la pierre abrasive épandue durant l'hiver. Pierre ramassée par le balai de rue.

Culs-de-sac : petit balai mécanique – la deuxième passe est en cours.

Pistes cyclables : toutes nettoyées des débris à l'aide du petit balai mécanique et du camion-citerne.

La suite des opérations se fera en fonction de la réduction budgétaire comme discutée lors de la présentation initiale du budget 2020 et où les élus ont convenu de réduire le passage des balais en période estivale. Donc, une fois la période des samares terminée, un seul balai sillonnera, un secteur sur deux, les rues pendant le quart de jour, et ce jusqu'au début de la chute des feuilles.

7- Question pour la conseillère Mme Brigitte Marcotte sur le Golf de Saint- Lambert ?

Le golf de Saint-Lambert a-t-il un compteur d'eau et si oui est-il facturé pour l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage du gazon ?

On-t-il droit comme entreprise commerciale à une exemption?

La réglementation sur l'arrosage des pelouses est- elle appliquée, sinon pourquoi?

Les travaux d'isolation du bâtiment ont-ils été faits au frais de la ville?

RÉPONSE :

Il y a un compteur d'eau au golf, mais la consommation d'eau potable n'est pas facturée au club de golf. Il y a une exemption dans leur bail.

Le club de golf est un organisme à but non lucratif qui est locataire. En tant que propriétaire nous avons payé les travaux de remplacement des fenêtres.

8- Question qui s'adresse au conseiller David Bowles sur l'église anglicane
Pour la troisième fois, je vous demande quand allez-vous faire réparer la toiture et les vitraux de l'église anglicane aux frais des propriétaires comme vous êtes en droit de le faire .
Ce bâtiment est à l'abandon depuis son achat....
Merci de bien vouloir décider avec les autres membres du conseil des mesures urgentes à prendre pour que ce bâtiment retrouve une certaine qualité visuelle acceptable avant sa rénovation définitive.

RÉPONSE :

L'église devrait être sécurisée, du moins pour ne pas pouvoir y entrer et ce, le plus rapidement possible. Ce bâtiment sera démolie en conformité avec le règlement de démolition. Le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposera la reconstruction de l'église comme nous la connaissons.

9-Question à M Loic Blancquaert sur le recyclage du verre

Merci encore de cette belle initiative, très populaire.
Pourquoi alors nous avoir privé du recyclage du verre durant toutes ces semaines. Pour économiser ou pour nous compliquer la vie encore plus ?
Ce conteneur était à l'extérieur donc très sécuritaire. Cette décision a été prise par qui et surtout pourquoi?

RÉPONSE :

Le conteneur est de retour. Nous avons mis fin au ramassage temporairement, car le fournisseur du service de ramassage était à l'arrêt.

		<p>Merci beaucoup.</p> <p>Édith Lemieux Moranville</p>	
11.	Michèle Ferrand Doat	<p>Bonjour, J'aimerais savoir si les arbres qui ont été abattus en très grand nombre ou ceux qui meurent le long de la coulée verte seront remplacés rapidement? J'ai vu récemment un projet de reboisement majeur dans Collectivité Nouvelle à Longueuil le long d'un sentier piétonnier qui pourrait être intéressant pour nous à St-Lambert.</p> <p>RÉPONSE :</p> <p>Nous nous sommes engagés en 2020 à planter 500 arbres. Nous sommes fiers des améliorations apportées à la coulée verte. Nous avons des compliments et en sommes très fiers. Nous choisirons l'endroit pour les 500 arbres. Vous serez très satisfaite de la plantation qui s'en vient.</p> <p>Michèle Ferrand Doat 450 rue Saint-Georges Saint-Lambert</p>	
12.	Claude Ferguson	<p>Bonjour: Je suis désolé pour la question de dernière minute, mais elle est toute simple.</p> <p>De grandes villes comme Montréal ont indiqué que la pandémie avait des impacts majeurs sur les projections financières de leurs opérations. Pourtant ni Saint-Lambert ni l'Agglomération ne semblent préoccupées par ces impacts. Avez-vous tenté de voir quelles modifications seraient nécessaires pour le budget de l'année courante?</p> <p>RÉPONSE : La ville et l'agglomération de Longueuil prennent très au sérieux la situation de la pandémie. Le comité des finances se réunit régulièrement 1 ou 2 fois par mois. Un rapport a été fait par les directeurs de services de la ville sur des compressions budgétaires possibles et le comité des finances le présentera au conseil prochainement. Nous sommes responsables, nous allons nous assurer que les finances de la ville soient en bon état. Au niveau de l'agglomération, Mme Sylvie Parent a convoqué la table des maires pour s'enquérir de la situation. L'agglomération a fait une résolution pour demander au gouvernement de nous aider avec le déficit prévu au niveau du transport en commun. Ce n'est pas un exercice facile, mais nous nous y attelons.</p> <p>Claude Ferguson</p>	Greffe

	105 Avenue Edison Saint-Lambert (Québec) J4R 2P4 claude.a.ferguson@gmail.com B:+1(514)800-5644 C:+1(514)8621902	
--	---	--